



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer

Question écrite n° 50722

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la question du suivi psychosocial des malades du cancer. Les personnes touchées par cette affection, à titre personnel ou familial, ont besoin d'un accompagnement social, d'informations administratives, d'une aide à la vie quotidienne et à la réinsertion professionnelle, d'une écoute et d'un soutien psychologique. Le premier lieu d'accueil et de suivi psychosocial des personnes malades du cancer et de leur entourage vient d'ailleurs d'ouvrir à Paris, dans ce but. En conséquence, il lui demande si d'autres lieux d'accueil semblables vont pouvoir s'ouvrir en France ou si d'autres structures seront habilités à assumer ces fonctions.

Texte de la réponse

Le programme national de lutte contre le cancer lancé le 1er février 2000 se propose cinq objectifs dont l'amélioration des conditions de vie et la garantie des droits des malades. La prise en charge psychologique est une action à systématiser dans le cadre d'un travail en réseau. Il s'agit de rendre plus accessible aux patients qui le souhaitent un soutien psychologique à l'annonce du diagnostic et au cours de la maladie en favorisant le recrutement de psychologues et leur intégration dans une équipe pluriprofessionnelle. 10 millions de francs par an pendant cinq ans permettront le recrutement dès cette année de psychologues pour qu'à terme toutes les structures organisées en réseau puissent répondre aux besoins de soutien psychologique des patients. Il s'agit également de favoriser la constitution de groupes de parole entre patients et anciens malades (en partenariat avec les associations). En 2000, près de 1 million de francs a permis d'améliorer le fonctionnement du service national « écoute cancer » afin de disposer d'un service d'écoute téléphonique adapté aux besoins des personnes confrontées au cancer ; 1 250 000 francs ont été engagés dans une convention avec la Ligue nationale de lutte contre le cancer, notamment pour la formation d'animateurs pour des groupes de parole de malades et de proches ainsi que pour la rédaction et la réalisation de brochures d'information. En 2001, plus de 500 000 francs de mesures nouvelles permettront le démarrage de groupes de parole. La fédération nationale des centres de lutte contre le cancer, sur cofinancement de l'Etat, a préparé des livrets d'information pour les malades du cancer du sein non métastasé et pour les enfants atteints de neuroblastome ; d'autres livrets sont en préparation et seront également disponibles sur le site Internet de la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer. Onze programmes régionaux de santé comprennent la lutte contre le cancer au sein desquels le soutien psychosocial des malades atteints du cancer et de leur entourage occupe une place privilégiée, comme les deuxièmes états généraux des malades du cancer l'ont souhaité. Ces programmes ont vocation à se généraliser sur l'ensemble des régions.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50722

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2000, page 5232

Réponse publiée le : 6 août 2001, page 4593